### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

EXTRAIT DES MINUTES D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MARIA-CHAPDELAINE, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI, MERCREDI LE 13 JUILLET 2022 À 19 HEURES.

#### SONT PRÉSENTS LES MEMBRES DU CONSEIL SUIVANTS :

M. Dave Plourde Maire d'Albanel

M. André Guy Maire de Dolbeau-Mistassini M. Rémi Rousseau Représ. de Dolbeau-Mistassini

M. Vincent Beckert Maire de Girardville M. Daniel Boisclair Maire de Normandin

M<sup>me</sup> Rita Delaunière Mairesse de Notre-Dame-de-Lorette

M<sup>me</sup> Guylaine Proulx Mairesse de Péribonka M. René St-Pierre Maire de St-Augustin

Mme Martine VervilleMairesse de St-Edmond-les-PlainesM. Gilles DufourMaire de St-Eugène-d'ArgentenayMme Denise LamontagneMairesse de Ste-Jeanne d'Arc

M. Mario Biron Maire de St-Stanislas

M<sup>me</sup> Sylvie Coulombe Mairesse de St-Thomas-Didyme

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LUC SIMARD, PRÉFET.

#### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M<sup>me</sup> Marie-Claude Fortin Directrice générale et greffière-

trésorière

M. Christian Bouchard Greffier-trésorier adjoint

M<sup>me</sup> Sophie Grégoire- Coordonnatrice au développement

Tremblay

M. Tim St-Pierre Coordonnateur à l'administration

#### 196-07-22

# Adoption des priorités annuelles d'intervention 2022 dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2

CONSIDÉRANT QUE l'article 18 de l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) - volet 2 intitulée <Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC> stipule que la MRC de Maria-Chapdelaine doit adopter annuellement ses priorités d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution nº 287-11-19, le conseil de la MRC a adopté sa *Planification stratégique 2020-2025>*;

CONSIDÉRANT QUE, sur la base des priorités identifiées dans ladite *Planification stratégique 2020-2025*, le conseil de la MRC convient que celles-ci seront utilisées à titre de priorités d'intervention pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT la fiche technique n° 0717 déposée à la présente réunion;

IL EST PROPOSÉ PAR M<sup>me</sup> Sylvie Coulombe, APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine adopte, à titre de priorités d'intervention pour l'année 2022, les priorités identifiées dans sa *Planification stratégique 2020-2025* et ce, conformément aux exigences de l'Entente; et,

QUE les priorités annuelles d'intervention de 2022 soient déposées sur le site Internet de la MRC de Maria-Chapdelaine et également de les transmettre au *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* (MAMH).

## ADOPTÉE EN DATE DU 13 JUILLET 2022

(SIGNÉ) LUC SIMARD, PRÉFET

(SIGNÉ) CHRISTIAN BOUCHARD, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT